

Le programme LEADER au coeur de l'Agenda rural

Lundi 26 juillet dernier, la mission Agenda rural a remis son rapport « Ruralités, une ambition à partager », à Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Ce rapport présente 200 propositions en faveur de la ruralité, dans des domaines très divers tels que l'accès aux services publics, la revitalisation des territoires, la transition écologique, l'agriculture, la santé, l'emploi ou encore la jeunesse.

Leader France, fédération nationale des territoires ruraux engagés dans le programme européen de développement rural LEADER, salue le travail réalisé par les membres de la mission Agenda rural et se félicite de voir plusieurs de ses propositions, en faveur de la reconnaissance du programme LEADER dans le développement des territoires ruraux et de sa poursuite dans la programmation européenne 2021-2027, aujourd'hui portées et défendues dans le rapport remis au Gouvernement. Le rapport de cette mission souligne notamment l'intérêt de ce programme de développement rural : « Le programme LEADER notamment, financé par le FEADER, a donné les clefs à de nombreux territoires ruraux français depuis près de trente ans pour s'auto-organiser, élaborer des projets de territoires multi-partenariaux et pluriannuels et définis par les acteurs locaux eux-mêmes ».

« Au sein de Leader France, nous militons auprès de tous les acteurs en France et en Europe pour que le programme LEADER soit reconnu à sa juste valeur. Lors de notre audition dans le cadre cette mission, nous avons pu mesurer la reconnaissance de cette politique européenne de développement rural en faveur du développement des territoires ruraux depuis 1991 et nous nous réjouissons que le rapport souligne l'intérêt de la démarche. LEADER apporte un soutien, particulièrement adapté, indispensable pour le développement de nos territoires. L'importance de ce programme va bien au-delà de son impact financier direct. Son fonctionnement intrinsèque a permis l'émergence de projets innovants sur des territoires qui ont servi de modèle pour l'ensemble des territoires européens. » souligne Thibaut Guignard, Président de Leader France.

Dans ces recommandations, la mission suit les trois principales propositions formulées par Leader France à savoir :

- Défendre auprès des institutions européennes le maintien d'un engagement politique et financier en faveur du développement rural et inviter les régions à afficher la même priorité ;

- Porter auprès des institutions européennes, et en lien avec les régions, une position favorable à la territorialisation des fonds européens vers les territoires ruraux les plus fragiles, et la généralisation du développement territorial intégré appliqué aux zones rurales en s'appuyant sur des contractualisations existantes ;
- Porter auprès des institutions européennes, et en lien avec les régions, une position favorable à la poursuite du programme LEADER et le fléchage des financements vers le soutien à l'ingénierie de projets dans les GAL pour la prochaine programmation.

« Les difficultés de gestion en France ne doivent pas occulter l'intérêt indiscutable et indiscuté du programme pour les zones rurales depuis les années 1990. Ce programme est l'incarnation de l'Europe dans nos territoires ruraux, dans chaque commune, dans chaque village de France. Comme le souligne ce rapport, il est indispensable de réaffirmer, auprès des institutions européennes, et en lien avec les régions, le rôle et la place de la mesure LEADER sur le développement de nos territoires ruraux, notamment à travers ses fondamentaux dont la démarche ascendante au sein de l'Agenda rural et dans la prochaine programmation européenne. » conclut Thibaut Guignard.

Qu'est-ce que « l'Agenda rural » ?

L'élaboration d'un « Agenda rural » - c'est-à-dire d'un plan d'actions en faveur des ruralités ayant vocation à s'inscrire dans la durée – constitue une demande de plusieurs associations nationales de la ruralité, dont Leader France, à laquelle le Président de la République a répondu favorablement.

Le terme « Agenda rural » fait écho à la résolution du Parlement européen du 3 octobre dernier à travers laquelle les députés européens avaient appelé à la mise en place d'un « agenda rural européen » qui serait le pendant de « l'agenda urbain de l'Union européenne », déjà existant.

« Depuis 2017, nous soutenons l'initiative de l'association internationale Rural Environnement Développement (RED) pour un Agenda rural et l'intégration de la dimension rurale dans toutes les politiques européennes et sa déclinaison à l'échelle nationale. Le développement local mené par des acteurs locaux, et particulièrement le programme européen de développement rural LEADER, est l'un des symboles de la réussite de la ruralisation de l'ensemble des politiques. Il est nécessaire de ruraliser les politiques françaises et européennes pour permettre une véritable prise en compte des enjeux des ruralités. » souligne Thibaut Guignard.

Le rapport est disponible au lien suivant : https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/Rapport_Mission-ruralite_juillet-2019.pdf

Contact :



Association Leader France

Mairie de Plœuc-L'Hermitage Place Louis Morel 22 150 Plœuc-L'Hermitage

Tél : 02.90.03.28.60

contact@leaderfrance.fr

www.leaderfrance.fr